

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 6 juin 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	Mme Manon Roy
M. Paul Audet	
Mme Lise Gosselin	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2016-06-119 Ouverture de la session

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Paul Audet
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h 10.

Adoptée

2016-06-120 Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2016

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Ouverture de la session
Adoption de l'ordre du jour du 6 juin 2016
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mai 2016
Résolution: Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)
AFFAIRES NOUVELLES
Résolution : Dépôt CCU dérogation mineure Construction Carol Allaire 2000 Inc.
Résolution : Décision dérogation mineure Construction Carol Allaire 2000 Inc.
Résolution : Randonnée de motos : Demande d'autorisation de passage sur le territoire
Résolution : Embauche de M. Guy Goudreault, entretien extérieur
Résolution : Addenda entente incendie
Résolution : Changement de ponceaux- Amélioration rang 12 et rang A
Résolution : Autorisation de creusage Baie- Sauvage
Résolution : Demande de gravier : Section privée chemin Létourneau
Résolution : Rechargement de gravier
Sauvons Postes Canada
Informations : Fête des Voisins, 11 juin 2016
Suivi Ferme Rémavie
Résolution : Paiement des comptes du 3 mai au 6 juin 2016
Questions des élus et employés
Questions des personnes présentes
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

2016-06-121 Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mai 2016

Il est proposé par M. Paul Audet
Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclare satisfaits.

Adoptée

2016-06-122 Adoption du procès-verbal du 2 mai 2016

Il est proposé par Mme Lise Gosselin
Appuyé par Mme Manon Roy
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016.

Adoptée

CORRESPONDANCE

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2016-06-123 Résolution : Dépôt du rapport du CCU **Dérogation mineure :Construction Carol Allaire 2000 Inc.**

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par Mme Lise Gosselin
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme.

Les membres du comité recommandent aux élus municipaux d'accorder la demande de dérogation mineure de Construction Carol Allaire 2000 Inc. et de ce fait, autoriser le lotissement du lot 21-52 du Rang 4, Canton de Price, malgré que l'une des profondeurs dudit lot ait une longueur de 69,53 mètres au lieu du 75 mètres requis.

Adoptée.

2016-06-124 Décision : Dérogation mineure, lot 21-52 Rang 4 **Construction Carol Allaire 2000 Inc.**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par Construction Carol Allaire 2000 Inc., concernant l'acceptation du lotissement du lot 21-52 du Rang 4, Canton de Price;

Attendu que le but de cette demande est d'autoriser la création dudit lot malgré que l'une des profondeurs ait une longueur de 69,53 mètres au lieu du 75 mètres requis;

Attendu que malgré que l'une des profondeurs ait une longueur inférieure aux normes du règlement de lotissement, l'autre profondeur est supérieure de 21,71 mètres et la superficie est de 2 821,3 mètres carrés au lieu du 2 000 mètres carrés requis;

Attendu que toutes ces dimensions sont décrites sur le plan cadastral réalisé par l'arpenteur M. Éric Bujold, sous son numéro de minute 6449;

Attendu que l'acceptation de cette dérogation ne cause aucun préjudice au voisinage;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure déposée par Construction Carol Allaire 2000 Inc. et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de lotissement demandé pour la création du lot 21-52 du Rang 4, Canton de Price, malgré que l'une des profondeurs soit d'une longueur de 69, 53 mètres au lieu des 75 mètres prévus par la réglementation.

Adoptée.

2016-06-125 Résolution : Randonnée de motos : Demande d'autorisation de passage sur le territoire

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu d'informer le Bar Traffic de St-Benoit-Labre que la Municipalité de Ste-Praxède permet la circulation à moto sur son territoire, le samedi 6 août 2016, pour la randonnée organisée pour venir en aide à des enfants malades.

Selon le conseiller M. Paul Audet, il ne serait pas nécessaire d'adopter une résolution pour permettre la circulation sur notre territoire pour ce genre d'activité.

Adoptée.

2016-06-126 Résolution : Embauche de M. Guy Goudreault, entretien extérieur

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Lise Gosselin

Et résolu unanimement de confirmer l'embauche de M. Guy Goudreault de Ste-Praxède, comme salarié, pour l'entretien extérieur de la pelouse de l'édifice municipal.

Le coût horaire est de 20,00 \$ incluant la location de la machinerie nécessaire pour procéder aux travaux.

Adoptée.

2016-06-127 Résolution : Addenda entente incendie

DEMANDE DE MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES AVEC LA VILLE DE DISRAELI PAR LA SIGNATURE D'UN ADDENDA

Attendu que la Ville de Disraeli nous propose une modification à l'entente incendie qui est intervenue entre notre municipalité et celle-ci, et qui est en vigueur pour toute l'année 2016;

Attendu que la dite entente prévoit la clause suivante :

«**ARTICLE 10.-**

Si des changements doivent être apportés concernant ladite entente et/ou des dépenses supplémentaires doivent être déboursées dû à l'application du schéma de couverture de risques, les municipalités se réservent le droit de renégocier la présente entente. »

Attendu que la Ville de Disraeli souhaite ajouter l'article suivant à l'entente présentement en vigueur, soit :

«ARTICLE 7.8.-

Lorsque le Service des incendies sera appelé à intervenir pour combattre un feu de broussaille, d'herbe, de branches ou pour tout autre feu similaire et que ce feu est dû à une négligence du propriétaire et/ou que le propriétaire n'a pas reçu les autorisations nécessaires de la direction du Service des incendies, la municipalité de Ste-Praxède se verra facturer le coût de l'intervention ainsi que tous les frais reliés à celle-ci en supplément e la présente entente.»

Attendu que, l'article 10 de l'entente actuelle ne prévoit pas la possibilité d'ajouter des frais supplémentaires, sauf si ceux-ci sont en lien avec l'application du schéma de couverture de risques; ce qui n'est pas le cas dans l'article 7.8 proposé par la Ville;

Attendu qu'il n'y a eu aucune renégociation et/ou accord relativement à ce changement;

Attendu que la présente entente vient à échéance le 31 décembre 2016, et que, dans le cadre de la négociation du renouvellement de celle-ci, il sera plus opportun de rediscuter de la modification proposée par la Ville;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet appuyé par M. Gaétan Lapointe Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède refuse de signer l'addenda numéro 1 présenté par la Ville et reçu à nos bureaux en mai 2016.

Adoptée.

2016-06-128 Résolution : Changement de ponceaux-Amélioration rang 12 et rang A

Il est proposé par Mme Manon Roy Appuyé par M. Jean-François Roy Et résolu unanimement qu'étant donné que les estimés des coûts qui devaient être déposés par l'inspecteur Richard Bellavance ne sont pas terminés relativement aux travaux de voirie nécessaires pour le changement de ponceau du Rang A et pour l'amélioration du bout de ponceau de l'intersection du Rang 12 et Rang A, les travaux sont reportés.

Pour le moment, une intervention avec de la tourbe sera effectuée à partir du haut du talus jusqu'au fond du fossé, au coin du Rang 12 et du Chemin Giroux.

Le changement de ponceau du Rang A est reporté jusqu'à ce que l'estimation des coûts soit connu.

Adoptée.

2016-06-129 Résolution : Autorisation de creusage Baie- Sauvage

Il est proposé par M. Jean-François Roy Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède autorise la propriétaire du 852 A, Chemin de la Baie Sauvage, Mme Johanne Giroux ou son représentant M. Richard Veilleux, à procéder au creusage nécessaire pour l'installation d'un tuyau pour le forage de son puits.

Mme Giroux ou M. Veilleux devront aviser la Municipalité avant le début des travaux et s'assurer de procéder auxdits travaux selon les exigences qui leur ont été indiqués lors d'une visite des lieux le 18 mai 2016 en présence de l'inspecteur M. Richard Bellavance, du Maire Daniel Talbot et de l'ingénieur Daniel Lapointe. M. Richard Veilleux et son entrepreneur étaient présents.

L'ingénieur Daniel Lapointe nous remettra un procès-verbal de cette rencontre, lequel sera transmis aux propriétaires concernés.

En plus des instructions quant aux directives de creusage, il est convenu que Mme Giroux et/ou M. Richard Veilleux devront informer les usagers du Chemin de la Baie Sauvage que la circulation sera impossible, ainsi que les municipalités concernées.

Adoptée.

2016-06-130 Résolution : Demande de gravier : Section privée chemin Létourneau

Attendu une demande de 12 voyages et épandage de gravier 0-1/2" dans le Chemin Létourneau, section privée;

Attendu que le conseil est d'accord pour autoriser l'achat de gravier dans la section privée de ce chemin;

En conséquence, il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'achat de (8) voyages de gravier 0-1/2" ou 0-3/4" pour la section privée du Chemin Létourneau. Ces travaux seront exécutés en même temps que les travaux de rechargement de gravier sur l'ensemble du territoire.

Adoptée.

2016-06-131 Résolution : Rechargement de gravier

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur en voirie à procéder à l'achat de gravier 0-1/2" ou 0-3/4" chez M. Labrecque Inc. L'achat autorisé est de 68 voyages dans les rangs suivants :

Rang 11	08 voyages
Chemin Marjobert	02 voyages
Rang B & C	05 voyages
Chemin Thibodeau	04 voyages
Chemin du Cimetière	03 voyages
Rang 9 & 10	18 voyages
Rang 3, Stratford	08 voyages
Chemin du Hameau	02 voyages
Chemin du Hameau (privé)	03 voyages
Chemin Létourneau	07 voyages
Chemin Létourneau (privé)	08 voyages

Aussi, l'inspecteur verra à louer la machinerie pour le nivelage de ce gravier.

Adoptée.

2016-06-132 Sauvons Postes Canada

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède souhaite appuyer la campagne « Sauvons Postes Canada »;

Attendu que le territoire de Ste-Praxède étant desservi par deux bureaux de postes distincts, soit celui de Disraeli et de Lambton, il est impératif que ces centres de services demeurent ouverts pour assurer le service à nos contribuables;

Attendu que la livraison postale à domicile doit demeurer en place, principalement pour les municipalités rurales comme la nôtre, afin d'éviter à nos citoyens de devoir se déplacer sur une distance d'environ 10 km pour récupérer leur courrier;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Manon Roy

Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède appuie la Campagne « Sauvons Postes Canada » et soutient le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans leurs démarches pour assurer la survie de nos bureaux de poste et la livraison à domicile.

Adoptée.

Informations : Fête des Voisins, 11 juin 2016

La directrice générale informe les gens présents que les préparatifs de la Fête des Voisins du 11 juin 2016 qui aura lieu au Secteur Sud du Parc national de Frontenac se déroulent bien. L'activité aura lieu beau temps mauvais temps.

Les élus souhaitent limiter la date d'achat au 30 juin prochain pour les laisser-passer annuels donnant droit à un remboursement.

Suivi : Dossier Ferme Rémavie

La directrice générale informe les élus que nous n'avons pas reçu de réponse de la part de Ferme Rémavie suite à la lettre que Me Gagné leur a transmise le 10 mars 2016 suivant leurs propositions adressées le 22 février dernier.

Me Gagné a réitéré sa demande auprès de Ferme Rémavie le 26 mai dernier. N'ayons reçu aucune nouvelle, ce dossier est en suspens.

2016-06-133 Paiement des comptes du 3 mai au 6 juin 2016

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 3 mai et le 6 juin 2016, laquelle s'élève à 100 730,54 \$.

Adoptée

Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

Questions des élus et employés

Concernant l'entente avec la Municipalité de St-Romain pour le déneigement, les élus souhaitent demander à cette municipalité de prendre les mesures nécessaires si des travaux d'entretien hivernal étaient requis dans nos fossés.

2016-06-134 Résolution : Entente de déneigement avec St-Romain

CONSIDÉRANT QUE différentes portions de ces deux chemins appartiennent aux municipalités de Lambton, Ste-Praxède et Saint-Romain ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de la Baie-Sauvage appartient d'abord à la municipalité de Lambton sur une longueur d'environ 150 mètres, puis à la municipalité de Saint-Romain sur une longueur de d'environ 760 mètres, puis à la municipalité de Ste-Praxède sur une longueur d'environ 250 mètres, puis à nouveau à la municipalité de Saint-Romain sur environ 1000 mètres jusqu'à la fin du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le Chemin de la Pointes-aux-Cèdres appartient d'abord à la municipalité de Lambton sur une longueur d'environ 180 mètres, puis à municipalité de Saint-Romain sur une longueur d'environ 180 mètres, puis à nouveau à la municipalité de Lambton pour une longueur d'environ 350 mètres et finalement à la municipalité de Ste-Praxède sur une longueur d'environ 80 mètres ;

Il est proposé par M. Jean-François Roy
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Romain accepte de prendre entente avec les municipalités de Lambton et de Ste-Praxède, pour le déneigement du Chemin de la Pointe-aux-Cèdres et du Chemin de la Baie-Sauvage, dont différentes portions sont situées sur le territoire de chacune des municipalités.

Il est convenu que la municipalité de Saint-Romain s'occupe de l'octroi du contrat d'une durée de 3 ans pour le déneigement de ces deux chemins, soit 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Il est convenu que les coûts du déneigement seront facturés au prorata de la longueur de chemins appartenant à chacune des municipalités, à la fin de la saison hivernale. Des frais d'administration seront chargés aux municipalités de Lambton et de Ste-Praxède.

La Municipalité de Ste-Praxède suggère que l'entrepreneur s'assure de l'état des fossés, afin d'éviter un débordement risquant des bris dans les chemins municipaux. Les élus souhaitent que si l'entrepreneur désigné ou l'inspecteur de la Municipalité de St-Romain constate qu'une intervention dans les fossés du territoire de Ste-Praxède est requise, qu'il procède aux travaux nécessaires et la municipalité de Ste-Praxède assumera les coûts de l'intervention réalisée dans notre municipalité.

Adoptée.

2016-06-135 Programme de subvention : PIC 150

Il est proposé par Mme Lise Gosselin

Appuyé par M. Jean-Francois Roy

Et résolu unanimement que la directrice générale et/ou le maire soient mandatés à demander des estimés budgétaires pour du pavage du terrain de tennis afin de voir à la possibilité de faire une demande dans le programme de subvention fédérale PIC150 (Programme d'infrastructures communautaires).

Adoptée.

2016-06-136 Plan pour la construction d'un garage

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à mandater un dessinateur pour procéder à l'élaboration d'un plan pour un garage municipal d'une grandeur de 30' X 40', avec des murs de 12 pieds, sur une dalle de béton. Les matériaux utilisés pour la finition extérieure seraient du déclin de massonite et du bardeau d'asphalte pour la couverture.

Adoptée.

Questions des personnes présentes

2016-06-137 Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h20.

Adoptée

M. Daniel Talbot
Maire
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière